



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Thierry MARECHAL
Date de convocation : 19 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 27
Nombre de procuration : 13

Extrait n°CC-03-2024-069

Objet : Modification des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AECF) pour le budget annexe du Domaine martiniquais d'expérimentation (DoME).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, Gilbert COUTURIER, Stéphane LORDELLOT, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Georgette RANGOLY, Robert DULYMOBOIS, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Josette MASSOLIN, Christian RAPHA, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

SUPPLÉANT : Philippe TRUCA (Suppléant de Madame Marie-Thérèse CASIMIRIUS).

ARRIVÉE EN COURS DE SEANCE : Annick COMIER.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Germain DUTON à Christian PALIN, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Claude Rémy HARNAIS, Joël Christine LINORD à Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL à Georgette RANGOLY, Belfort BIROTA à Robert DULYMOBOIS, Sarah ANGAMA à Violaine DIAZ, Nicolas TELLE à Paulette RAPON, Kristelle RISAL à Stéphane LORDELLOT.

EN COURS DE SEANCE : Gwladys COLER à Annick COMIER, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS, Patrick BONIFACE à Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Hugues MOMPHELE à Josette MASSOLIN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, George GÉLIE, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Sylvie PALCY, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Claude BELLUNE, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOCHÉ, Saint-Yves RANGOM, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et suivants et l'article R2311-9 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 novembre 2022 n°CC-11-2022-267 portant approbation de l'ouverture d'autorisations d'engagement et des crédits de paiements y afférent pour le budget du Domaine martiniquais d'expérimentation ;

Considérant que conformément aux dispositions des articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales, les communes et leurs groupements peuvent tenir compte du caractère pluriannuel de certaines dépenses de fonctionnement en ne prévoyant au budget de chaque année que les crédits nécessaires aux dépenses à payer au cours de l'exercice ;

Considérant que la section de fonctionnement peut comprendre des autorisations d'engagement (AE) avec une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) qui correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes ;

Considérant qu'en application de l'article L1612-1, les dépenses de fonctionnement rattachées à une autorisation d'engagement peuvent être liquidées et mandatées par le président jusqu'au vote du budget dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation d'engagement ;

Considérant que le suivi des AE/CP se fera par chapitre budgétaire au sens de l'instruction M57 et est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire ;

Considérant que les autorisations d'engagement peuvent être votées à chaque étape du cycle budgétaire. La planification des actions de fonctionnement du budget annexe du domaine martiniquais d'expérimentation a été actualisée ;

Considérant qu'il convient donc de procéder à la modification de la répartition des crédits de paiement comme suit :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)		
Libellé de l'opération	Montant de l'opération	Numéro AE
Acheminement des visiteurs du domaine martiniquais d'expérimentation du site de la billetterie situé au bourg du Prêcheur au site principal à Grande Savane	310 000,00 €	2022AEDOME01
TOTAL	310 000,00 €	

CREDITS DE PAIEMENT (CP)							
Numéro AP	Montant antérieur	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026	Montant 2027	Montant 2028	Montant total 2022-2028
2022AEDOME01	-	-	80 000,00	80 000,00	80 000,00	70 000,00	310 000,00
TOTAL	-	-	80 000,00	80 000,00	80 000,00	70 000,00	310 000,00

Considérant que les membres de la Commission finances réunis le 12 mars 2024 ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'approuver la modification de la répartition des crédits de paiement pour le budget annexe du Domaine Martiniquais d'expérimentation (DoME), comme suit :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)		
Libellé de l'opération	Montant de l'opération	Numéro AE
Acheminement des visiteurs du domaine martiniquais d'expérimentation du site de la billetterie situé au bourg du Prêcheur au site principal à Grande Savane	310 000,00 €	2022AEDOME01
TOTAL	310 000,00 €	

CREDITS DE PAIEMENT (CP)							
Numéro AP	Montant antérieur	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026	Montant 2027	Montant 2028	Montant total 2022-2028
2022AEDOME01	-	-	80 000,00	80 000,00	80 000,00	70 000,00	310 000,00
TOTAL	-	-	80 000,00	80 000,00	80 000,00	70 000,00	310 000,00

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 40

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 09 avril 2024

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

